

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD à partir de 18h30, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mathieu BERARD jusqu'à 18h30 (pouvoir donné à Cyril REUILLON) ; Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER).

Secrétaire de séance : Sandrine PASSEBON

OBJET : Demande de subvention auprès du SIEDS au titre du programme « Mandat Communal » pour les travaux de création d'éclairage extérieur réalisés sur les courts extérieurs de tennis et les terrains de pétanque à Echiré

Le Maire expose.

Le Maire informe l'assemblée de la décision du SIEDS des Deux-Sèvres, par délibération du Comité Syndical du 27 juin dernier, de renforcer l'accompagnement financier des collectivités par l'augmentation des enveloppes de programmes de subvention, notamment le programme « Mandat Communal ».

Les projets en extérieur et sur le réseau d'électricité du domaine privé communal, sont désormais subventionnables, tels que l'éclairage de lieux sportifs extérieurs. Dans le cadre de ce programme d'aides, le SIEDS a voté, de manière exceptionnelle, la rétroactivité des projets réalisés depuis le 1^{er} janvier 2022.

A ce titre, le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de création d'éclairage par des projecteurs LED ont été réalisés en mars/avril dernier, avec paiement des factures correspondantes le 21/07/2022, pour les deux courts extérieurs de tennis et les terrains de pétanque à Echiré par l'entreprise LUMOSA (21000 Dijon), pour un coût total de 20 365,30 € HT soit 24 438,36 € TTC, répartis comme suit :

- création de l'éclairage par projecteurs LED sur deux courts extérieurs de tennis pour 15 836,30 € HT soit 19 003,56 € TTC,

- création de l'éclairage par projecteurs LED des terrains extérieurs de pétanque pour 4 529,00 € HT soit 5 434,80 € TTC.

Le Maire présente le plan de financement correspondant à cette opération :

DEPENSES (en euros)		RECETTES (en euros)	
Création d'éclairage par des projecteurs LED :		Subvention du SIEDS au titre du programme « Mandat communal » pour les 2 courts extérieurs de tennis et terrains de pétanque	14 255,00
- sur deux courts extérieurs de tennis,	15 836,30 € HT	(subvention de 70% du montant total HT des travaux, plafonnée à 30 000 €)	
- sur les terrains extérieurs de pétanque.	4 529,00 € HT		
Total HT	20 365,30 €	Autofinancement commune d'Echiré	6 110,30
TVA	4 073,06 €		
Total TTC	24 438,36 €	Total HT	20 365,30

Le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement présenté pour les travaux de création d'éclairage extérieur par des projecteurs LED pour deux courts extérieurs de tennis et terrains extérieurs de pétanque, implantés sur la même unité foncière communale rue Léo Desaivre à Echiré (Plaine de sports) ;
- de l'autoriser à solliciter l'octroi d'une subvention auprès du SIEDS des Deux-Sèvres au titre du programme « Mandat Communal » pour les travaux décrits ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 21 octobre 2022

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Sandrine PASSEBON

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2022
Notifié ou publié le : 26 OCT. 2022